

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 septembre 2020

CP2020_09_14
id. 5358

Le 22 septembre 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Sont représentés :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme NEGRE (pouvoir à M. WEILL)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**AVENANT 2020 À LA CONTRACTUALISATION N°2 DE 2020
ENTRE LA COMMUNE DE MONTRICOUX ET LE DÉPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale avait adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil général à l'adresse des communes.

En 2016, lors de la 1ère réunion, l'Assemblée départementale a approuvé le 16 mars les nouvelles politiques d'aide aux communes, entrées en vigueur le 15 avril 2016.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés par un contrat d'équipement sont inclus dans un contrat d'une durée de trois à cinq ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogoires du régime général.

Par ailleurs, par délibération du 9 mars 2020, l'Assemblée départementale a adopté la mise en place des nouveaux plafonds d'engagement pour la période 2020 – 2026.

Ainsi, la demande d'avenant déposée par la commune de Montricoux objet de la présente délibération, est proposée au titre de la nouvelle dotation 2020 – 2026.

I – Rappel du contrat d'équipement n°2 approuvé en 2020

La commune de Montricoux bénéficie d'un second contrat d'équipement approuvé par la commission permanente le 5 mai 2020 pour la réalisation d'un programme d'investissements estimé à 503 351,63 € HT et composé des opérations suivantes :

- aménagement de deux logements dans l'ancien presbytère406 144,38 €
- aménagement des espaces extérieurs autour du presbytère.....79 704,25 €
- création d'une aire de stationnement au cimetière.....17 503,00 €

COUT TOTAL HT : 503 351,63 €

En application des règles de contractualisation, une subvention globale de 88 571 €, soit un taux moyen de subvention de 17,60 %, a été allouée à la commune de Montricoux se répartissant comme suit :

- aménagement de deux logements dans l'ancien presbytère73 105 €
- aménagement des espaces extérieurs autour du presbytère.....14 346 €
- création d'une aire de stationnement au cimetière.....1 120 €

SUBVENTION GLOBALE : 88 571 €

A ce jour, aucune avance sur la subvention globale, n'a été versée à la commune.

II – Demande d'avenant 2020 :

La commune de Montricoux sollicite auprès du Département un avenant au contrat d'équipement n°2 en cours, qui modifie le contenu de ce dernier comme suit :

Contrat initial :

- aménagement de deux logements dans l'ancien presbytère406 144,38 €
- aménagement des espaces extérieurs autour du presbytère.....79 704,25 €
- création d'une aire de stationnement au cimetière.....17 503,00 €

Nouvelles opérations :

- aménagement d'un logement T2 au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère141 122,22 €
- aménagement d'un logement T5 au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère121 925,96 €
- réfection de la tour de la porte haute.....22 275,22 €
- travaux d'extension du cimetière.....50 236,47 €
- travaux complémentaires à l'aménagement du parking du cimetière.....15 163,00 €
- mise en sécurité du mur de soutènement route de Caussade.....31 840,00 €

COUT TOTAL HT APRES AVENANT : 885 914,50 €

En application des règles de contractualisation, il est proposé d'attribuer à la commune de Montricoux, une subvention globale de 180 384 €, se répartissant comme suit :

Contrat initial :

- aménagement de deux logements dans l'ancien presbytère73 105 €
- aménagement des espaces extérieurs autour du presbytère.....14 346 €
- création d'une aire de stationnement au cimetière.....1 120 €

Nouvelles opérations :

- aménagement d'un logement T2 au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère33 869 €
- aménagement d'un logement T5 au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère29 262 €
- réfection de la tour de la porte haute.....5 346 €
- travaux d'extension du cimetière.....12 056 €

- travaux complémentaires à l'aménagement du parking du cimetière.....3 639 €
- mise en sécurité du mur de soutènement route de Caussade.....7 641 €

SUBVENTION GLOBALE APRES AVENANT : 180 384 €

Le taux moyen de subvention s'élève à 20,36 %.

Compte tenu qu'aucun tiers de la subvention initiale n'a été versé à la commune de Montricoux, il restera à verser, dans le cadre du présent avenant au contrat n°2, les deux tiers de 60 128 €, et un 3ème tiers et solde d'un montant de 60 128 € après vérification des travaux réalisés et engagés sur autorisations de programmes comme suit :

- exercice 2020 : 88 571 € (contrat initial)
- exercice 2020 : 91 813 € (avenant)

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 9 mars 2020 relative aux politiques d'aides en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la délibération de la commission permanente du 5 mai 2020 relative à la contractualisation n° 2 entre la commune de Montricoux et le Département,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution d'une subvention départementale complémentaire à la commune de Montricoux de 91 843 € portant ainsi la subvention départementale globale à 180 384 € (ajout de 6 nouvelles opérations) selon le détail figurant en annexe ;
- Approuve, selon les modalités susvisés, l'avenant 2020 au contrat d'équipement n° 2 conclu en 2020 avec la commune de Montricoux ;

- Précise que les crédits complémentaires seront prélevés sur l'article 204142, sous-fonction 74 comme suit :

Opérations	Article	Sous fonction	Montant 2020 contrat initial	Montant 2020 avenant
N° 1 à 7 – BCTR	204 142	74	73 105 €	68 477 €
N° 8 à 11 - VIAM	204 142	74	15 466 €	11 280 €
N° 12 - CIME	204 142	74		12 056 €
TOTAL			88 571 €	91 813 €

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC